Emplois du temps

C'est par le biais de l'Environnement Numérique de Travail (ou ENT) que les étudiants et les enseignants ont la possibilité de consulter leur emploi du temps. Il leur faut pour cela se connecter grâce à leur identifiant et leur mot de passe.



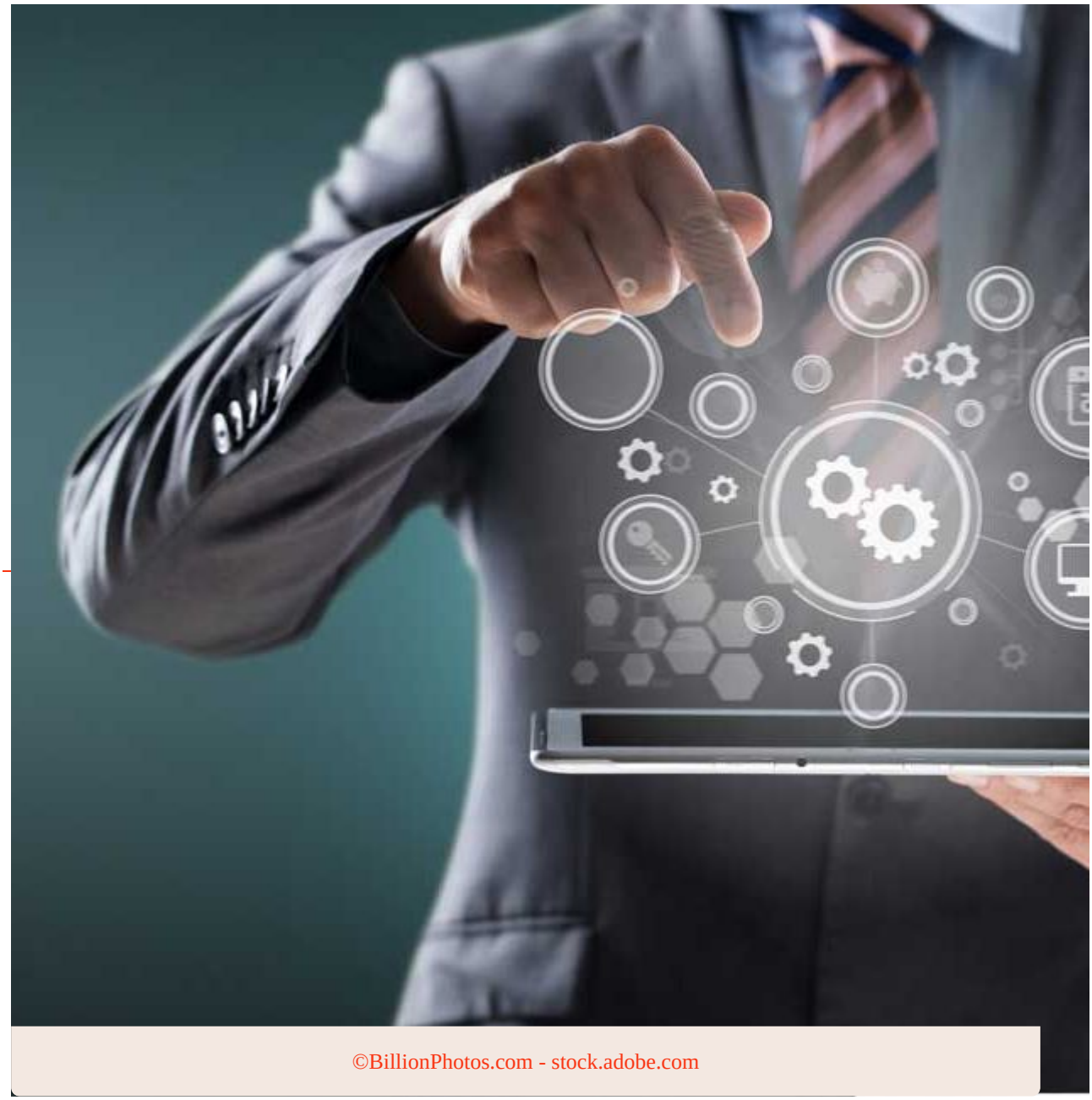
Informations sur l'ENT et activation du compte(http://www.uca.fr/campus/services-numeriques/ent/environnement-numerique-de-travail-1465.kjsp?RH=1490085781662)

Les étudiants ont dorénavant le moyen de personnaliser leur emploi du temps en sélectionnant les groupes d'une ou plusieurs filières.

Pour plus de renseignements : consultez l'aide en ligne "emplois du temps individualisés" de la rubrique Support de l'ENT.

Toutefois, les deux premières semaines d'enseignement en début d'année universitaire seront librement diffusées sur le site de l'Ecole de Droit afin de garantir aux étudiants un accès à l'emploi du temps de chaque formation, le temps de finaliser leur inscription.

FAQ Numérique



©BillionPhotos.com - stock.adobe.com

(https://droit.uca.fr/services-aux-etudiants/services-numeriques-1)

https://droit.uca.fr/documents/emplois-du-temps(https://droit.uca.fr/documents/emplois-du-temps)